

Compte-rendu du conseil municipal du lundi 30 mars 2015

Secrétaire de séance : Bernard EVROT.

Les comptes-rendus des 23 et 27 février sont adoptés à l'unanimité.

Remplacement Danièle HAINZELAIN

M. le Maire fait part de la démission de Mme Danièle HAINZELAIN, conseillère municipale et procède à l'installation de Mme Pascale DUBUC.

Déclarations d'intention d'aliéner.

Unanimité.

Décisions municipales

Unanimité

Demande de subvention au Conseil Général pour les trottoirs avenue du Maréchal De lattre

Dans le cadre de la réfection de l'avenue de Lattre de Tassigny par le Département, la Ville envisage de remplacer les bordures de trottoirs de cette voie. Le coût estimatif est de 24 630 € HT et le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter auprès du Président du Conseil Général une subvention au taux de 18 %, soit un montant de 4 433 €.

Unanimité.

Demande de subventions DETR- REGION et CONSEIL GENERAL pour le COSEC

Dans le cadre de la réhabilitation de la salle Louis Dervaux, la Ville envisage de solliciter comme à l'accoutumée plusieurs financeurs, à savoir l'Etat au titre de la DETR, le Conseil Régional et le Conseil Général. Le Conseil Municipal M. le Maire à solliciter une subvention auprès de chacun d'entre eux sur la base d'un coût estimatif de 608.000 € HT.

Unanimité.

Demande de subvention pour les travaux de voirie

Une délibération en date du 3 novembre 2014 a été prise pour une demande de subvention exceptionnelle au Conseil Général sur la base des travaux de voirie estimés à 59.944 € (taux de 20%). Aucune délibération, au titre du choix communal (taux de 18%) n'ayant été établie, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à

solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre du choix communal pour les travaux de voirie 2015.

Unanimité.

Remboursement de frais à l'Association Familiale de Mirecourt .

Dans le cadre des activités des Nouvelles Activités Péri éducatives, cette association a réglé directement des fournitures diverses pour l'atelier couture. La somme s'élève à 60,57€. Le Conseil Municipal accepte de rembourser cette somme à cette association.

Unanimité.

Contingents et participations obligatoires

La participation au titre de l'année 2015 pour la commune de Mirecourt adhérente au Syndicat Mixte pour l'Informatisation dans le Département des Vosges est fixée à 2000 € (montant plafonné).

La contribution de la commune de Mirecourt au Service Départemental d'Incendie et de Secours « SDIS » est fixée pour l'année 2015 à 155 693.23 €.

Ces participations feront l'objet d'une inscription budgétaire au budget primitif 2015.-chapitre 65.

Unanimité.

Contribution au syndicat scolaire 2015

Le Syndicat Intercommunal Scolaire du Secteur de Mirecourt vient de notifier la contribution de la Ville de Mirecourt aux dépenses du Syndicat qui s'élève à la somme de 137.484,71 € au titre de l'année 2015 (pour mémoire 138 568.45 € en 2014).

Le Conseil Municipal décide de fiscaliser cette contribution.

Unanimité.

Indemnités et gratification pour les emplois aidés

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un agent municipal a été embauché depuis le 1^{er} juillet 2014 dans le cadre d'emploi unique

d'insertion. Cet agent est amené, dans le cadre de ses fonctions, à travailler le dimanche.

Pour des raisons d'équité entre les différentes catégories d'agents employés à la Ville de Mirecourt, il serait souhaitable de procéder, le cas échéant, au versement d'une gratification pour travail dominical à cet agent.

Par ailleurs, certains autres agents municipaux ont été embauchés dans le cadre d'emploi avenir et sont amenés à effectuer des astreintes dans le cadre de leurs fonctions.

Pour les mêmes raisons d'équité, il serait souhaitable de leur verser, le cas échéant, une indemnité d'astreinte dont le montant serait fixé comme suit :

Nuit de 18 h le soir à 8 h le lendemain : 10.05 €

Journée du samedi à 8 h et nuit au dimanche à 8 h : 34.85 €

Journée du dimanche à 8 h et nuit au lundi à 8 h : 43.38 €

Du vendredi à 18 h au lundi à 8 h : 109.28 €

Jour férié de 8 h au lendemain à 8 h : 43.38 €.

Unanimité.

Modification des indemnités versées aux agents recenseurs

A l'issue de la collecte des bulletins du recensement 2015, il est apparu que des disparités apparaissaient dans les indemnités versées aux agents recenseurs, en raison notamment de secteurs comportant un nombre important de logements vacants. Dans un souci d'équité, le Conseil Municipal accepte de verser une indemnité complémentaire aux agents recenseurs concernés. Il est précisé que malgré ce complément, la Ville reste dans l'enveloppe versée par l'INSEE.

Unanimité.

Vote des taux d'imposition au titre de l'année 2015

Le Conseil Municipal est invité à voter les taux pour 2015. Comme prévu lors du débat d'orientations budgétaires du 23 février 2015, le Conseil Municipal propose de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe et de les maintenir pour l'année 2015.

Unanimité

Vote des budgets primitifs Ville, LPMR et Rio 2015 (24 pour, 5 contre)

Le Conseil Municipal adopte les trois budgets primitifs 2015 établis selon les chiffres suivants :

BUDGET VILLE

INVEST. DEP	INVEST. REC.	FONCT. DEP	FONCT REC
1 639 560 €	1 639 560 €	6 602 125 €	7 111 240 €

BUDGET RIO

INVEST. DEP	INVEST. REC.	FONCT. DEP	FONCT REC
15 593 €	34 353 €	217 953 €	217 953 €

BUDGET LPMR

INVEST. DEP	INVEST. REC.	FONCT. DEP	FONCT REC
39 378 €	47 127 €	86 297 €	86 297 €

M. le Maire explique qu'il s'agit d'un budget de transition sous-tendu par une baisse des recettes de la Ville de 180.000 € entre 2013 et 2015. La capacité d'autofinancement est prévue à hauteur de 114.743 € pour 2015 ce qui laisse peu de marges de manœuvre.

M. Patrice FY fait part de son désaccord sur les inflexions budgétaires suivies par le maire, notamment la hausse des tarifs municipaux. Il indique que la capacité d'autofinancement était de 314.000 € en 2013 et de 285.000 € en 2014.

M. le Maire note qu'il n'y avait pas sous la précédente mandature de maîtrise des dépenses et que les charges, notamment de personnels, filaient à la hausse.

Vente d'un immeuble

Monsieur le Maire fait part de la demande de cession d'un immeuble sis place de la Gare au profit de l'AVSEA selon l'estimation de France-Domains.

Unanimité.

Adhésion au SMIC

Le Conseil Municipal est amené à délibérer sur l'adhésion de la commune de Houécourt au SMIC des Vosges.

Unanimité.

